

**ARRETE N°2022-090****Portant modification de l'arrêté d'agrément n°18-186 du 6 juillet 2018 délivré à un établissement de formation en travail social****LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

VU	le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.451-1, L451-2 et R.451-2 ;
VU	l'arrêté du 7 juin 2017 relatif aux éléments constitutifs de la demande d'agrément
VU	la délibération n° CR 2017-187 du 23 novembre 2017 adoptant le règlement d'agrément des formations en travail social ;
VU	la délibération n° CP 2020-289 du 1 ^{er} juillet 2020 modifiant le règlement d'agrément des formations en travail social ;
VU	l'arrêté n°18-186 du 6 juillet 2018 portant agrément d'un établissement de formation en travail social délivré à BUC Ressources, sur le site de formation du 1 bis, Rue Louis Massotte - 78350 BUC pour la formation préparant au Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ;
VU	l'arrêté n°2021-72 du 21 juin 2021 portant modification de l'arrêté n°18-186 du 6 juillet 2018 délivré à BUC Ressources, sur le site de formation du 1 bis, Rue Louis Massotte 78350 BUC pour la formation préparant au Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ;
VU	la délibération du Conseil Départemental des Yvelines n°2021-CD-4-6830.1 du 17 décembre 2021 relative à la Politique A01 Attractivité Territoriale, Campus des métiers de la santé, de l'autonomie et du social : Fermeture de l'Institut de Formation Sociale des Yvelines (IFSY) ;
VU	l'arrêté n°2022-003 du 5 janvier 2022 portant délégations de signature du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux ;
VU	l'avis circonstancié du Directeur régional de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Île-de-France, en date du 31 mars 2022 ;

Considérant qu'il est mis fin à l'agrément accordé à l'Institut de Formation Sociale des Yvelines (IFSY), sis Campus SPL 17 Rue Albert Thomas, Les Mureaux (78130), pour dispenser la formation préparant au Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS), celui-ci cessant cette activité.

.../...

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tél : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr

 [RegionIleDeFrance](https://www.facebook.com/RegionIleDeFrance)  [@iledefrance](https://twitter.com/iledefrance)

Considérant la reprise par le centre de formation Buc Ressources géré par l'association La Sauvegarde des Yvelines, de la formation agréée en travail social dispensée par l'IFSY pour la filière Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) à compter de décembre 2021 ;

Considérant que l'établissement a satisfait aux conditions d'obtention de l'agrément de droit commun telles que définies à l'article R.451-2 du code de l'action sociale et des familles.

Article 1

A l'article 2, les mots « 25 places » sont remplacées par les mots « **55 places** ».

Article 2

L'article 3 de l'arrêté du 6 juillet 2018 susvisé, est remplacé par les dispositions suivantes :

« La capacité totale d'accueil est répartie de la façon suivante :

- En formation continue :

55 places totales par an réparties comme suit :

- 35 places par promotion à raison de 1 rentrée annuelle
- 20 places par promotion à raison de 1 rentrée annuelle

Article 3

Les autres dispositions de l'arrêté du 6 juillet 2018 susvisé restent inchangées.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Île-de-France et un exemplaire sera adressé au représentant de l'Etat dans la région.

Fait à Saint-Ouen-Sur-Seine en 3 exemplaires

Le 12 avril 2022

Pour la Présidente du Conseil Régional et par délégation,



La Cheffe du Service Relations avec les Organismes
Valérie VARAULT

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tél : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr

 [RegionIleDeFrance](#)  [@iledefrance](#)